

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture  
Cabinet du Préfet

**A R R E T E**

**Établissant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie, dans le département des Côtes d'Armor**

**Le Préfet des Côtes d'Armor  
Officier de la Légion d'Honneur**

- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L211-13-1 et R211-5-5 ;
- VU** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié établissant la liste des types de chiens classés en 1<sup>ère</sup> catégorie, chiens d'attaque et en 2<sup>ème</sup> catégorie, chiens de défense ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est établi dans le département des Côtes d'Armor une liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie. Cette liste figure en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : L'agrément peut être retiré à tout moment au formateur s'il venait à ne plus remplir les conditions exigées par la réglementation.

**ARTICLE 3** : L'arrêté du 6 février 2014 établissant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie dans le département des Côtes d'Armor, est abrogé.

**ARTICLE 4** : Le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor, le Directeur départemental de la protection des populations, les Sous-Préfets d'arrondissement de Dinan, de Guingamp et de Lannion, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor, le Directeur départemental de la sécurité publique, les Maires du département des Côtes d'Armor sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie leur sera transmise ainsi qu'aux Procureurs de la République de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, au président du conseil régional de l'Ordre des vétérinaires et à la Société centrale canine.

Fait à SAINT-BRIEUC, le

**9 SEP. 2014**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Gérard DEROUIN



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie dans le département des Côtes d'Armor

Articles L211-13-1 et R211-5-5 du code rural

NOM - Prénom	ADRESSE PROFESSIONNELLE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	DIPLOME OU TITRE	LIEU DE DELIVRANCE DES FORMATIONS
BRAMI Rosemary	28 rue de Saint-Cado – 56550 BELZ	06.29.46.31.43	Certificat de capacité	Chez les propriétaires ou détenteurs de chiens
JARRET-CHENIER Odile	18, route de Tonquédec - PLOUBEZRE	02.96.47.15.93	Certificat de capacité – chiens – chats	PLOUBEZRE
JERGEAY Valérie	3 rue de la Préjentaïs – 22100 DINAN	02.96.39.00.33	Docteur en Médecine Vétérinaire	DINAN
LE PICARD Jean-Baptiste	Team K9 – 21 rue Sainte-Anne – 22200 GUINGAMP	06.70.07.75.50	Certificat de capacité – chiens – chats Certificat de capacité – dressage chiens au mordant	GUINGAMP
MARETHEU Laurent	6, Impasse de Bellevue – 22230 TREMOREL	02.96.25.23.10	Certificat de capacité – exercice d'activités liées aux animaux de compagnie (chiens)	TREMOREL
MORDELLET de CHAURAND Marie-Blanche	30 bis rue Emile Zola - 22000 SAINT-BRIEUC	06.37.14.03.09	Certificat de capacité – chiens Educatrice comportementaliste CESCAM	SAINTE-BRIEUC
RESMOND Jean-Christophe	Le Champ Cruchon – 22220 TREGUEUX	06.84.48.60.51	Certificat de capacité – dressage chiens au mordant	TREGUEUX
TOINEN Yannick	Kervano – 22200 SAINT-AGATHON	02.96.44.94.01	Certificat de capacité – chiens - chats	SAINTE-AGATHON
TROTIN Coraline	La Pree – 22350 PLUMAUDAN	06.72.44.57.64	Certificat de capacité – chiens - chats	PLUMAUDAN
TROUVE Roger	La Ville au Clerc – 22350 LA CHAPELLE BLANCHE	06.63.26.23.02	Certificat de capacité – responsabilité de l'entretien des chiens	LA CHAPELLE-BLANCHE

Fait à Saint-Brieuc, le 1 SEP. 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Gérard DEROUIN